

Interpellation : demande d'information sur les mesures prises par la Municipalité pour sécuriser les cheminements de mobilité douce durant les travaux, notamment les chantiers du BHNS ?

Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s communaux,

Suite à divers témoignages et articles paru dans la presse, le groupe des Vert.e.s souhaite en savoir plus sur les mesures prises par la Ville pour assurer la sécurité des usagers et favoriser la mobilité douce en zone urbaine lors d'importants travaux routiers.

Cette législature est caractérisée par d'importants projets en cours de réalisation. Le groupe des Vert.e.s tient tout d'abord à renouveler son soutien à la réalisation de ces derniers, tant ils sont importants pour le bien-vivre et la promotion d'une mobilité plus mixte. Nous soulignons également que les travaux se déroulent dans l'ensemble de manière sécurisée et qu'ils semblent être dans les temps.

Nous sommes toutefois inquiets dans certains cas quant à la sécurité des usagers, et nous demandons si il est possible de faire plus pour les mobilités légères. Dans cette interpellation, nous proposons de traiter le cas particulier du BHNS afin d'obtenir des réponses plus précises, mais nous espérons qu'elles s'appliquent également dans les grandes lignes pour les autres chantiers. Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les entreprises et services qui conçoivent et valident les aménagements routiers temporaires en cas de travaux ?
2. Quels sont les critères utilisés pour l'évaluation d'une solution d'aménagements routiers temporaires ?
3. Quels sont les outils de la population pour s'informer, questionner, voire demander des modifications par rapport aux aménagements temporaires ?
4. Dans le cas des modifications du BHNS:
 - a. Par rapport aux récents aménagements temporaires de la route de Cossonay, quelles sont les réactions et éventuelles actions prises par la Municipalité suite aux demandes des riverains et récents articles de presse?
 - b. Pourquoi l'îlot temporaire au niveau de Perréaz n'est pas sécurisé par des patrouilleur/patrouilleuses scolaires comme celui du centre alors qu'il s'agit d'un chemin écolier prisé, notamment entre Jolimont et l'APEMS de Corminjoz ?

- c. Quels sont les considérations et les moyens engagés pour préserver une mobilité mixte, incluant le confort des piétons et des cyclistes, sur la route de Cossonay durant les travaux ?
- d. A-t-il été envisagé, par exemple, de mettre en place une circulation alternée sur les tronçons en travaux pour assurer un meilleur équilibre entre les différents modes de transport (piéton, vélo-et-autre-trottinettes, voitures, bus) ?
- 5. Avec quels moyens la Municipalité communique-t-elle ces informations avec les habitants ?
- 6. La Municipalité envisagent-elles des changements prochainement dans le cadre des aménagements urbains temporaires en cas de travaux ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses informations.

Pour le groupe des Vert.e.s,

Olivier Amblet



J. Kheng Despench

